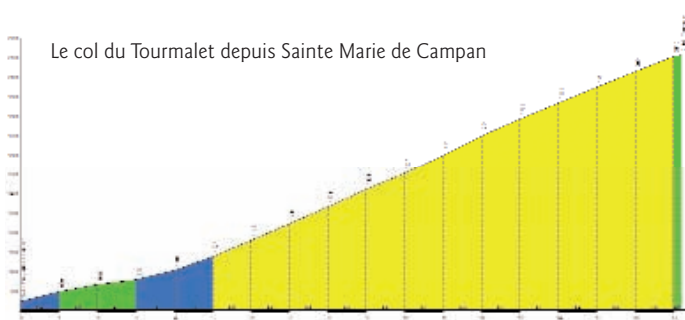
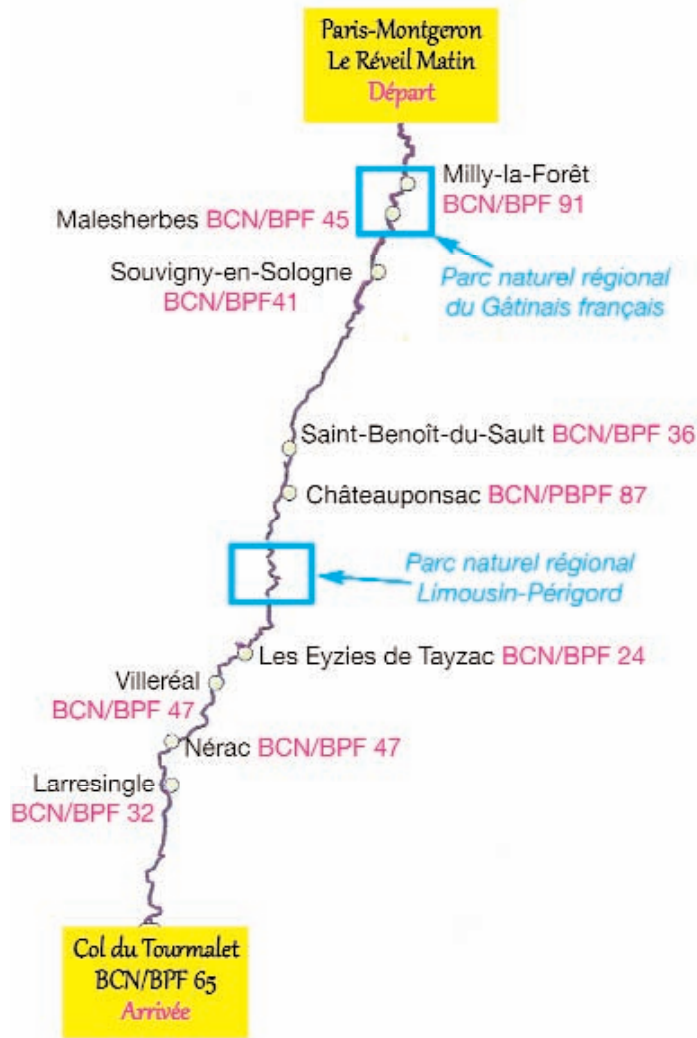


Le parcours



Randonnée permanente Montgeron Col du Tourmalet Souvenir Jacques Goddet



882 km - 5.800 m d'élévation
10 BCN / BPF
2 parcs naturels régionaux
Label FFCT n° 212/06



UNION DES AUDAX FRANCAIS
www.audax-uaf.com
C.I.S.P. - 6 avenue Maurice Ravel - 75012 Paris

Le règlement

La randonnée est à effectuer :
- de préférence dans le sens "descendant" sur la carte, c'est-à-dire au départ de la région Parisienne- en solitaire ou en groupe sans limite du nombre de participants – à bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû uniquement par la force musculaire humaine - selon 2 formules de déroulement au choix :
soit avec un délai de 8 jours pour les 880 km
soit sans délai dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemporains, voir par des groupes familiaux ;
- par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclo-touristique, les participants devront respecter le Code de la Route français et les règles de sécurité en général.
Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié, et joindre une autorisation parentale au bulletin d'engagement.

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :
Jacques TORGUE - 57, avenue de Gagny - 93220 Gazgny
la demande d'engagement ci-jointe et le montant correspondant. En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse.

Contrôles obligatoires sur la carte de route par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée. En cas d'impossibilité, expédier une carte postale au responsable de l'homologation (ci-dessus) ou joindre au moment de la demande d'homologation une photographie du participant et ou de sa machine devant le panneau de la localité.
Départ et arrivée font en outre l'objet du postage obligatoire d'une carte spécifique.

Le montant de l'engagement destiné à couvrir les frais de l'organisateur est fixé par personne à :
7,50 € pour les licenciés à la Fédération française de Cyclotourisme (FFCT) dans ce cas joindre une photocopie de la licence de l'année en cours ;
10 € pour les autres participants (non licenciés, autres fédérations...)
à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français – Paris
En retour l'organisateur fait parvenir au participant : 1 carte de route – 1 plaque de cadre – 4 cartes postales – 1 livre de route détaillé – les extraits de plans supplémentaires utiles à quitter la banlieue parisienne en sécurité.

L'attention des participants est attirée sur la particularité des routes de montagne : si en France les grands cols sont en principe dégagés du 15 juin au 15 septembre, ils peuvent parfois être ouverts plus tôt, mais aussi être fermés en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tout-petits développements de montagne.
La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.
Nous souhaitons aussi que vous ayez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (photos bienvenues) pour publication dans la revue des Audax. Les photos papier seront rendues.
Des trophées "souvenir" personnalisés facultatifs pour chaque randonnée, et pour ceux des randonneurs qui auront bouclé le cycle des trois parcours sans limite de temps, pourront être obtenus :
Coût à préciser au moment de l'homologation.

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.

La randonnée et ses origines



Jacques Goddet est considéré comme le "fils spirituel" d'Henri Desgrange créateur du Tour de France, des brevets d'Audax cyclistes, et défenseur de principes qui peuvent se résumer comme suit : le sport pour le sport, la santé par l'exercice physique, un esprit sain dans un corps sain.

Jacques Goddet, journaliste sportif, fondateur puis directeur du journal l'Equipe, directeur du Tour de France, fut aussi pendant 59 ans soit de 1941 à 2000 président d'honneur de l'Union des Audax Français. Il a su conserver intacts les principes que son prédécesseur lui avait inculqué.

Une stèle à sa mémoire, due au sculpteur Roger Joncourt, a été inaugurée au col du Tourmalet, lieu mythique du Tour de France, quelques jours avant le départ 2001 de l'épreuve. Ainsi grâce à cette initiative il rejoint Henri Desgrange dans la mémoire collective, celui ci ayant vu son oeuvre honorée dès 1949 par un monument érigée au nom moins mythique col du Galibier.

L'Union des Audax Français déjà organisatrice de la randonnée permanente Paris-Galibier Audax, a créé en 2002 un nouvel itinéraire longeant par l'Ouest les contreforts du Massif Central.
Ce parcours, au relief plus accidenté qu'il n'y paraît, vous conduira par monts et par vaux en empruntant des routes à faible circulation et en privilégiant les BCN et BPF de 9 départements.
La partie finale de la randonnée nécessitera de disposer de développements réduits. Mais auparavant, vous n'aurez pas manqué l'arrêt traditionnel à Sainte-Marie-de-Campan devant la forge où le "père Christophe" répara sa fourche lors du Tour de France 1913.
Vous voici enfin arrivé au fait des derniers rudes lacets au dessus de La Mongie : vous ne manquerez pas alors d'avoir un moment de recueillement devant la stèle en hommage à cet homme qui nous ressemblait tant par ses valeurs.

Sur la route, en toutes circonstances, soyez prudents, courtois, et conformez vous au code de la route. L'image des cyclotouristes dépend de chacun de nous.
Roulez casqués.
Bonne route.

Montgeron - Col du Tourmalet, souvenir Jacques Goddet, est une organisation de l'Union des Audax Français sur une idée de Charles Bouchard et un parcours de Bernard Warin avec la collaboration de Jacques Lannoy et Daniel Janan.



Bulletin d'engagement Montgeron - Col du Tourmalet



A adresser accompagné du montant de l'engagement à
Jacques Torgue - 57, avenue de Marseille - 93220 Gagny
Tél : 06 17 71 70 27 - Courriel : rp@audax-uaf.com
(chèque à l'ordre de l'Union des Audax Français)

Nom : Prénom :

Sexe : **F** **M** Date de naissance :
(pour les moins de 18 ans, joindre une autorisation parentale)

Club (le cas échéant) :

Fédération : Licence numéro :
(joindre obligatoirement la photocopie de la licence de l'année en cours)

Adresse : n° rue

Code postal : Localité :

Pays :

Téléphone (s) :

E-mail :@.....

Souhaite participer à la randonnée permanente de l'UAF :
Montgeron - Col du Tourmalet

Formule retenue : **avec délai** **sans délai** (entourer la formule retenue)

Véhicule(s) accompagnateur(s) prévus : **Oui** **Non**
(entourer la mention utile)

Date de départ prévue :

Je m'engage à respecter le code de la route, et obéir aux injonctions des forces de l'ordre.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement, et l'accepter dans son entier.

Fait à le

Signature